Le bilinguisme et le mécanisme de l'emprunt

Autor(en): **Vidos, B.E.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **24 (1960)**

Heft 93-94

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399253

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE BILINGUISME ET LE MÉCANISME DE L'EMPRUNT

I

Pour pouvoir établir comment un emprunt a eu lieu il faut envisager la question au point de vue synchronique. Mais il est extrêmement difficile, sinon impossible, d'observer un procès d'emprunt sous un angle synchronique. Il est bon de se rappeler à ce propos les paroles pertinentes d'A. Meillet « On n'observe jamais une langue à l'état fixe... une linguistique statique ne peut résulter d'observation » [1]. Le moyen d'observer un procès d'emprunt nous est donné dans la synchronie diachronique. En ressuscitant un procès linguistique qui a eu lieu autrefois et en se transportant dans l'ambiance où l'emprunt a pu avoir lieu, on envisage celui-ci sur la base des données concernant cette ambiance, selon une méthode correcte, au point de vue synchronique. Dans les recherches sur l'origine d'un emprunt les données diachroniques nous fournissent des matériaux bruts dont on ne peut se passer si l'on veut saisir l'emprunt, car celui-ci nous échappe dans la synchronie non diachronique [2].

Si l'on étudie les emprunts qui se sont produits dans le domaine des termes techniques, on adopte involontairement le point de vue synchronique et par conséquent on observe plus facilement comment un procès d'emprunt a eu lieu. D'abord parce que, dans la plupart des cas, l'objet que le terme technique désigne nous étant connu, l'aspect sémantique prédomine : mot et chose se présentent à nous d'emblée, même dans la perspective diachronique, d'une façon plus ou moins synchronique. Ensuite parce que, l'emprunt des termes techniques étant dû à des facteurs culturels, économiques, historiques, etc., il est souvent possible d'établir d'une part les circonstances particulières de la vie de ceux qui empruntent

1. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, XV (1907-1908), p. 24.

2. Voir *Manuale di linguistica romanza*, in *Biblioteca dell' « Archivum Romanicum »*, II, 28. Florence, 1959, p. 112 suiv.

et l'ambiance où l'emprunt a eu lieu, et d'autre part de rechercher ce qu'on a emprunté au point de vue linguistique.

Au cours de nos recherches sur la terminologie drapière médiévale nous avons pu établir les circonstances particulières de la vie de ceux qui ont emprunté et les milieux qui ont déterminé l'emprunt des noms de tissus, aussi bien que le mécanisme et l'essence même de l'emprunt. En nous demandant ce qu'on a emprunté dans le cas des noms de tissus esp. *brujas*, *gante*, *ypres*, port. *brugia*, *ipre*, etc., nous constatons que les Espagnols et les Portugais, qui importaient au XIIIe siècle des tissus des Pays-Bas (Flandre et Hollande), n'empruntaient rien au point de vue linguistique, mais créaient les noms de tissus en question, en simplifiant les périphrases esp. *ensay de Brujas*, *panno tinto de Gante*, *panno de Ypre*, port. *stanforte de Brugiis*, *viado de Ipres*, *stanforte uiadu de Ipri*, etc., où entraient les noms des villes flamandes *Bruges*, *Gand*, *Ypres* d'où ces tissus provenaient. Le nom d'étoffe international *popeline*, lui non plus, n'est pas dû à un emprunt, mais est également le résultat d'une création. Les Italiens qui achetaient aux XIIIe et XIVe siècles en Flandre des tissus originaires de *Poperinghe*, ville flamande, les désignaient par les périphrases *panni di Poperinghe*, *roe di Popolingho*, *vergati di Popolungo*, *virgatus de Papalingis*, cette dernière périphrase attestée au plus tard au début du XIVe siècle dans les *Comptes de la cour pontificale à Avignon*. En simplifiant ces périphrases ils ont créé sous l'influence de l'it. *papa* le terme d'étoffe it. *papalina* [1].

On en arrive ainsi à conclure que les noms de tissus esp. *brujas*, *gante*, *ypre*, port. *brugia*, *ipre*, it. *papalina*, etc. ne sont pas des emprunts, car les Espagnols, les Portugais et les Italiens, tout en important des tissus des trois villes flamandes en question, n'ont pas emprunté choses et mots ensemble, mais ont d'abord importé les choses qui n'avaient pas encore de noms et créé ensuite les noms. Donc, dans ce domaine technique, il y a des cas où les emprunts ne sont en réalité que des créations.

Quant aux cas où l'on emprunte choses et mots ensemble, il faut reviser la conception habituelle qui envisage l'emprunt comme la pénétration

1. Voir nos études *Nieuwe onderzoekingen over Nederlandsche woorden in Romaansche talen. Methode Resultaten.* Nijmegen-Utrecht, 1947, p. 7-8, *Noms de villes et de provinces flamands et néerlandais devenus noms communs dans les langues romanes*, in *Estudios dedicados a Menéndez Pidal*, t. I, Madrid, 1950, p. 170-171, 175-177, 178-179, 190-193, *Les problèmes de l'emprunt et les relations qui ont existé entre la Péninsule ibérique et les Pays-Bas (Flandre et Hollande)*, in *Revista portuguesa de filologia*, VI (1954), p. 235-238, 241-243, 244-245, 268-270 (cf. *Revista portuguesa de filologia*, VII (1956), p. 433-434).

directe ou indirecte du mot étranger d'une langue dans une autre langue, en se demandant toujours comment on a emprunté un mot. Aussi devons-nous nous introduire dans les milieux où l'emprunt a pu avoir lieu et, pour pouvoir l'observer, arrêter un instant la dynamique de l'histoire en pratiquant, comme nous l'avons dit, la synchronie diachronique.

En nous introduisant, en vertu de ce souci méthodologique, dans trois milieux bilingues, dont le premier, hollando-espagnol, de marins et de commerçants en Hollande en 1534, sous la domination espagnole, le deuxième, hollando-portugais, de commerçants à Lisbonne entre 1572 et 1590 [1] et le troisième, hispano-français, de fabricants, de commerçants et d'exportateurs de tissus aux Pays-Bas (Flandre et Hollande), sous les dominations espagnole et française au XVIIe siècle [2], nous voyons que dans le premier milieu les Hollandais bilingues lancent leur terme nautique *oorring* en l'hispanisant en *oringue* (*orengue*), *orinque*, et que les Espagnols l'adoptent et le généralisent [3] ; que dans le deuxième les commerçants hollandais bilingues lancent leur terme de commerce *bomerie*, *bodemerie*, en le portugalisant en *bomeria*, *bodemeria*, et que les Portugais l'adoptent et le généralisent [4] ; que dans le troisième les fabricants, commerçants et exportateurs français économiquement bilingues lancent leur nom de tissu *nonpareille*, en l'hispanisant en *nonparilla* (*nomparilla*), et que les Espagnols l'adoptent et le généralisent [5]. Nous parlons de bilinguisme économique ou technique quand les commerçants, exportateurs, marins, etc. français, espagnols ou italiens à l'étranger ne parlent ni ne connaissent bien la langue de leurs partenaires. On voit donc que plus on pénètre dans l'ambiance où l'emprunt d'un terme technique a eu lieu, c'est-à-dire plus on a de données qui permettent d'observer comment un emprunt a eu lieu, plus on est persuadé du caractère individuel de l'emprunt, qui au fond n'est autre chose qu'une création.

Il n'est pas sans importance que notre constatation concernant le mécanisme de l'emprunt se soit trouvée complètement confirmée par nos recherches sur les termes nautiques français empruntés à l'italien. Très

1. *Les problèmes...*, in *Revista portuguesa de filologia*, VI (1954), p. 246-271.

2. Voir notre étude *Mots créés, mots empruntés et curiosités lexicologiques*, in *Revista portuguesa de filologia*, IV (1951), p. 272-277, 295-298.

3. *Les problèmes...*, in *Revista portuguesa de filologia*, VI (1954) p. 246-258.

4. *Les problèmes...*, in *Revista portuguesa de filologia*, VI (1954), p. 258-268.

5. *Mots créés...*, in *Revista portuguesa de filologia*, IV (1951), p. 272-277, 295-298 : *Les problèmes...*, in *Revista portuguesa de filologia*, VI (1954), p. 268-270.

souvent ce ne sont pas les Français qui empruntent des termes de marine à l'italien, mais au contraire ce sont les Italiens, marins, commandants bilingues, parlant habituellement et couramment le français ou les constructeurs, armateurs, charpentiers, etc. italiens, au moins techniquement bilingues, qui francisent leurs propres termes italiens et les mettent en circulation sous cette forme. Les Français à leur tour les adoptent et les généralisent. Voici un exemple.

A la fin du XIIIe siècle la France ne possède pas encore de marine d'État organisée. C'est sur l'initiative de Philippe IV que la marine d'État a été créée, surtout par des armateurs, constructeurs et marins génois. Le roi fait construire sur la côte normande une division entière de galères par des Génois, Enrico Marchese, Guercio, Obertino Spinola, Lanfranco Tartaro, Nicola da Durazzo et une foule de charpentiers ou maîtres de hache génois, amenés avec eux pendant l'hiver de 1293-1294. En mars 1294 les Génois Enrico Marchese, Lanfranco Tartaro et Obertino Spinola installent à Rouen le premier arsenal maritime, le célèbre « Clos des galées », construit par le Génois Bonifacio. C'est de la fondation de l'arsenal de Rouen (1294) que date la création définitive de la marine de guerre française [1]. L'arsenal, ou, comme les marins français l'appelaient, le « Clos des galées » de Rouen, était le lieu de rencontre des constructeurs, armateurs, charpentiers, maîtres de hache, calfats et marins français et méridionaux, surtout génois, de 1294 à 1419, c'est-à-dire tant qu'exista le « Clos des galées » [2].

Il va de soi que dans cette ambiance les différents ouvriers et marins italiens et génois, pour pouvoir collaborer avec leur collègues français, devaient être bilingues ou au moins techniquement bilingues. Or c'est dans l'inventaire très précieux de l'arsenal de Rouen, datant de 1382-1384, que nous avons pu dépister les premiers exemples des mots français *aman*, *anquil*, *bragot*, *espercine*, désignant des cordages, du fr. *estaminare* « pièce de bois ajustée à l'extrémité d'un madrier », du fr. *fers* « laize de toile à voile », du fr. *estandelar* « chambre de la galère » et du fr. *gondre* « gondole », tous d'origine génoise [3]. Nous pouvons donc soutenir d'après

1. Voir notre *Storia delle parole marinaresche italiane passate* in *francese*, in *Biblioteca dell'* « *Archivum Romanicum* », II, 24. Florence, 1939, p. 64-65 et Ch. De La Roncière, *Histoire de la marine française. Les Origines*, I. Paris, 1899, p. 335-336.

2. *Storia*..., p. 65, De La Roncière, *Histoire*..., I, p. 403 suiv.

3. *Storia*..., p. 32, 76, 82-83, 188-190, 190-193, 253-256, 372-374, 379-382, 390-395, 382-386, 430-434.

notre thèse que ces huit termes techniques génois ont été lancés par les ouvriers, armateurs génois dans l'arsenal de Rouen avant 1382-1384 et que les ouvriers et armateurs français, collaborant avec leurs collègues génois, les ont adoptés et généralisés.

Voici maintenant deux autres milieux bilingues italo-français où les marins italiens bilingues au service de la France ont pu lancer des termes nautiques italiens.

En 1337, pour avoir des navires contre les Anglais le roi de France, Philippe VI s'adressa aux Génois qui lui fournirent 40 galères et nous savons qu'à la même année il stipula dans un contrat avec le célèbre corsaire génois Aitone D'Oria le nolisement de 18 galères. Aitone D'Oria, au service de la France, est devenu commandant d'une puissante flotte française montée par des équipages français et génois [1]. Or, il nous semble très important que le terme nautique fr. *nolesement*, de provenance génoise, figure pour la première fois en 1337 dans un contrat de nolisement de 18 galères conclu entre le roi de France et le célèbre marin génois Aitone D'Oria au service de la France [2]. En vertu de la synchronie diachronique nous pouvons donc admettre que le génois *nolezamento* a été lancé et francisé dans un milieu de marins italo-français en 1337, soit par Aitone D'Oria lui-même, soit par les marins génois de son entourage. Force nous est d'admettre que, pour être commandant de la flotte française Aitone D'Oria, aussi bien que ses marins génois au service du roi de France, ont dû être bilingues ou au moins techniquement bilingues.

Pour terminer arrêtons encore une fois la dynamique de l'histoire. Nous sommes en 1539, l'année où l'un des hommes de mer les plus hardis de l'époque le Florentin Leone Strozzi, prieur de Capoue, passait au service de la France et recevait presque aussitôt le commandement d'une forte division navale. Il entrait au service du roi de France François Ier avec ses six galères à lui et amenait nombre de fuorusciti florentins, entre autres les capitaines de ses galères, Baccio Martelli et Guidetto [3].

1. *Storia*..., p. 50, 65, 66, De La Roncière, *Histoire*..., I, p. 411, C. Manfroni, *Storia della marina italiana dal trattato di Ninfeo alla caduta di Costantinopoli* (1261-1453). II. Livourne, p. 252, note 1.

2. *Storia.*, p. 489-490.

3. *Storia.*, p. 38, 61, 76. Ch. De La Roncière, *Histoire de la marine française. Les guerres d'Italie. Liberté des mers.* Paris, 1906, III, p. 373, 391, C. Manfroni, *Storia della marina italiana dalla caduta di Costantinopoli alla battaglia di Lepanto.* Rome, 1897, p. 390.

N'est-il pas important que deux termes de marine français *ch(i)eusme* « chiourme », et *gal(l)everne* « longue plaque de chêne qui garnissait la rame », de provenance italienne, se rencontrent pour la première fois dans un texte de 1539 relatif à l'entrée de Leone Strozzi au service de France, et, avec lui, de nombreux marins italiens [1] ? Notons que nous avons pu dénicher plusieurs exemples du mot *ch(i)eusme* en 1539 dans une « Lettre patente de François Ier attribuant à Léon Strozzi, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, prieur de Capoue, le commandement de deux galères royales, la Sainte-Marie et la Sainte-Claire... » [2]. Et un autre terme nautique le fr. *bancasse* « coffre servant de banc et de lit dans les galères », lui aussi d'origine italienne, se rencontre pour la première fois en 1551, dans un texte provenant du même milieu, à savoir l'*Inventaire de la galère réale la Diane, lors de la sortie de charge de Léon Strozzi comme capitaine général des galères* [3]. Nous pouvons donc, nous semble-t-il, admettre que ces trois termes de marine italiens ont été lancés et francisés dans l'ambiance bilingue italo-française des marins de la division navale commandée par Leone Strozzi.

Nous nous résumons. Nos constatations concernant l'emprunt de plusieurs noms de tissus, de plusieurs termes de commerce et de marine espagnols, portugais et italiens, au néerlandais et au français sont entièrement confirmées par les douze termes de marine français empruntés à l'italien. Les faits étant maintenant serrés de plus près, nous sommes persuadés que ce qu'on appelle emprunt d'un terme technique dans un milieu bilingue n'est autre chose qu'une création et que ceux dont la langue maternelle est la langue à laquelle on semble emprunter, créent et lancent ce prétendu emprunt qui est ensuite accepté et généralisé par la langue qui emprunte. En tout cas, il ne s'agit pas de pénétration du mot étranger d'une langue dans une autre langue.

II

Dans la seconde partie de notre étude nous allons serrer les faits encore de plus près et nous tâcherons d'indiquer d'une part les individus qui probablement ont pu créer les emprunts et de vérifier d'autre part la justesse de notre thèse en dehors du domaine technique.

1. *Storia.*, p. 321-324, 417-419.
2. *Storia.*, p. 321.
3. *Storia.*, p. 230-231.

Nous avons pu constater que plusieurs mots français d'origine italienne sont attestés pour la première fois au XIIIIe siècle dans des ouvrages écrits en français par des Italiens, Brunetto Latini, Marco Polo et Philippe de Novare. Vu l'importance de ces auteurs pour les problèmes qui nous intéressent, il nous semble indispensable de traiter brièvement leur vie et leurs œuvres, car ce n'est que de cette façon que nous pouvons nous faire une idée plus ou moins juste de leur langue.

Brunetto Latini, né vers 1220 à Florence, fut contraint en 1260 d'aller en exil en France [1]. C'est pendant son exil qui a dû se prolonger au moins de 1260 à 1268, qu'il composa entre 1262 et 1266 son encyclopédie *Li Livres dou Trésor*. Rentré dans sa patrie après la chute du parti gibelin, il y remplissait à partir de 1269 de hautes fonctions politiques. Il mourut à Florence en 1294 [2]. Les raisons qui l'ont porté à écrire son ouvrage en français sont, selon son propre témoignage, d'abord son séjour en France et ensuite l'excellence et l'universalité du français [3]. Tout en maniant avec habileté le français il a préféré rédiger son *Trésor* en prose et pas en vers français. Son style est régulier, clair et sa langue quoique correcte trahit l'étranger à mainte façon de dire [4]. Des italianismes sont assez fréquents chez lui [5]. Remarquons que n'étant pas versé dans le domaine nautique, il invoque le témoignage de gens compétents tels que des marins, des voyageurs [6]. Ce qui est important pour nous c'est que Bru-

1. Brunetto Latini, *Li livres dou Tresor*, publié par P. Chabaille. Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Première série. Paris, 1863, p. II, *Li livres dou Tresor*, édition critique par Francis J. Carmody. Berkeley et Los Angeles, Californie, 1948, p. XIII.

2. Brunetto Latini (éd. Chabaille), p. III-IV, Thor Sundby, *Della vita e delle opere di Brunetto Latini*, monografia tradotta dall'originale danese per cura di Rodolfo Renier Florence, 1884, p. 73, Giulio Bertoni, *Il Duecento*. Storia letteraria d'Italia. Milan, 1910, p. 202, Karl Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur*. Halle (Saale), 1925, p. 457, Brunetto Latini (éd. Carmody), p. XVII-XX.

3. « Et se aucuns demandoit por quoi cist livres est escriz en romans, selonc le langage des Francois, puisque nos somes Ytaliens, je diroie que ce est por. ij. raisons : l'une, car nos somes en France ; et l'autre porce que la parleure est plus delitable et plus commune à toutes gens. » (Brunetto Latini (éd. Chabaille), p. 3 et IX.)

4. Brunetto Latini (éd. Chabaille), p. XX, Gaston Paris, *La littérature française au moyen âge*. Paris, 1890, p. 145-146, Paul Meyer, *De l'expansion de la langue française en Italie pendant le moyen âge*, in *Atti del congresso internazionale di scienze storiche*, IV (1904). Rome, p. 81-82, Bertoni, *Duecento*, p. 220.

5. Sundby, *Della vita*..., p. 152-153, Brunetto Latini (éd. Carmody), p. XL.

6. Brunetto Latini (éd. Chabaille), p. XIV, Bertoni, *Duecento*, p. 220.

netto Latini, un des plus illustres représentants de la littérature franco-italienne [1], était un écrivain italien bilingue.

Le récit de voyage, fait en 1298 par le Vénitien Marco Polo, le grand explorateur d'Orient entre 1271 et 1295, retenu prisonnier à Gênes après la défaite navale des Vénitiens à Curzola, a été recueilli par Rusticien de Pise (Rusticiano da Pisa) qui fut dans la prison de Gênes le secrétaire de Marco Polo. Rusticien de Pise, dont la vie nous est peu connue, a dû se familiariser avec la langue française en France. Tout ce que nous savons sur lui c'est qu'avant la rédaction des voyages de Marco Polo il avait aux environs de 1270 compilé, réuni et abrégé les histoires de la *Table ronde*. Nous pouvons en déduire qu'il était un homme habile dans les secrets du français et qu'il était un écrivain italien aussi bilingue que son compatriote florentin Brunetto Latini [2]. Il s'agit donc de deux écrivains italiens appartenant à la période allant de 1230 à 1350 environ pendant laquelle le français, comme langue littéraire, a été à la mode en Italie [3]. Quant au français de Rusticien de Pise, il est moins correct que celui de Brunetto Latini. Rusticien se laisse influencer par le débit du Vénitien et met les directives de son parler pisan de sorte que sa rédaction fourmille d'italianismes. Nous y trouvons souvent des mots purement italiens comme *dementiquer* au sens d' « oublier » (it. *dimenticare*) [4], *tropo* pour « trop » [5],

1. Bertoni, *Duecento.*, p. 47 suiv.

2. *Le Livre de Marco Polo*, publié par M. G. Pauthier. Paris, 1865, première partie, p. LXXXV-XC, Sundby, *Della vita.*, p. 72, Paris, *La littérature fr.*, p, 103, 132, Meyer, *De l'expansion.*, p. 82-83, Bertoni, *Duecento.*, p. 48, 52, 220, C.-V. Langlois, *Marco Polo*, in *Histoire littéraire de la France*, t. XXXV. Paris, 1921, p. 232-259, Voretzsch, *Einführung.*, p. 461, Marco Polo, *Il Milione*, a cura di Luigi Foscolo Benedetto. Comitato geografico nazionale italiano. Pubblicazione N. 3. Florence, 1928, p. XXVII, XXX, XXXI.

3. Meyer, *De l'expansion.*, p. 61 suiv., 76, 93, Bertoni, *Duecento.*, p. 47 suiv., Antonio Viscardi, *Letteratura franco-italiana*. Istituto di filologia romanza della R. Università di Roma. Testi e manuali, No. 21. Modène, 1941, p. 14, 38, 44, 46 suiv.

4. « Et encore vos conterai una cause que je avoit *dementiqué*, que fait a nostre materie que je vos ai ore contés. » — « ... mes avant vos voil conter une couse que je avoie *dementiqué*, por ce que bien fait a nostre livre. » — « ... et vos conteron d'une bielle novelles que nos avon *dementiqué* ... » — « Et Encore vos di aucune couse dou leofant, que je avoit *dementiqué*. » (Marco Polo (éd. Benedetto), p. 96, 140, 192, 208.)

5. « Et quant les deus freres ont tant atandu com vos avés oi et il voient que apostoille ne se fasoit, il distrent que desormés poroient il *tropo* demorer por retorner au grant kaan ». — « Sire, puis que nos veon que apostoille n'est, nos volun retornere au grant sire, por ce que *tropo* avun démoré ». (Marco Polo (éd. Benedetto), p. 7, 8.)

scrivre (it. *scrivere*) [1], *tosto* pour « tost » [2]; *da vivre* (it. *da vivere*) [3], etc.

On admet, quoique sans preuve, que Marco Polo ne connaissait pas le français et qu'il avait dicté son récit en vénitien [4]. Dans ses relations on reconnaît partout qu'il appartient à un pays commerçant et maritime. Il a été en effet chargé du commandement d'une galère faisant partie de l'escadre de galères que Venise a armée contre Gênes. Son récit contient des observations précieuses et intéressantes sur la navigation et les différentes formes de bâtiments des Asiatiques [5].

Philippe de Novare est né vers 1195 à Novare en Lombardie. Il était entre les Lombards qui firent usage du français un écrivain de valeur. Il était en outre un bon guerrier compétent en domaine nautique, un légiste renommé et un diplomate habile. Il a quitté l'Italie très tôt et il est venu très jeune s'établir en Orient où il a joué durant sa vie un rôle considérable en Chypre et en Syrie au milieu d'une société française [6] où toutefois les Italiens jouaient à cette époque un rôle assez important [7].

1. « Et ce est chouse si merveillose et de si grant vaillance que a poine se poroit bien conter ne *scrivre* ». (Marco Polo (éd. Benedetto), p. 97.)

2. « Il montent tant *tosto*, qu'il ne se repousent ne pou ne grant... » (Marco Polo (éd. Benedetto), p. 97.)

3. « Il ont grant abondance de toutes les couses *da vivre* ». (Marco Polo (éd. Benedetto), p. 133.)

4. «...Rusticien a rédigé immédiatement en français ce qu'il avait recueilli dans ses entrevues, pour ne pas dire dans ses interviews, avec Marco. — Marco qui, outre son vénitien natal, savait tant de langues d'Asie, ne savait sans doute pas le français : où et quand l'eût-il appris ? Mais cela ne tire pas à conséquence. Il aura parlé, avec ou sans notes. Rusticien à qui son toscan permettait assurément d'entendre le vénitien, aura cueilli ses paroles au vol. Il se sera livré ensuite à un travail analogue à celui des journalistes de nos jours qui rédigent pour le public les « mémoires » des personnes mêlées à des événements intéressants, mais qui sont incapables de les raconter en style suffisamment littéraire » (Charles-Victor Langlois, *Marco Polo*, in *Histoire littéraire de la France*, tome XXXV, Paris, 1921, p. 249, cf. Marco Polo (éd. Benedetto), p. XXX, XXXI).

5. Marco Polo, *Voyages*. Recueil de voyages et de mémoires, publié par la Société de géographie, tome Ier. Paris, 1824, p. XXVI, XXXVIII, XXXIX, XLIV, XLV, et voir Marco Polo (éd. Benedetto), p. 12, 30, 140, 157-158, 161-162, 164-165 ayant trait à la navigation.

6. *Les Gestes des Chiprois*. Recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIIIe et XIVe siècles, publié par Gaston Raynaud. Publications de la Société de l'Orient latin. Série historique, V. Genève, 1887, p. XIII, G. Paris, *Philippe de Novare* in *Romania*, XIX (1890), p. 101, Meyer, *De l'expansion.*, p. 81-82.

7. C. Manfroni, *Storia della marina italiana dalle invasioni barbariche al trattato di Ninfeo*. Livourne, 1899, p. 378-381.

Il écrivit entre 1243 et 1247 l'*Estoire de la guerre qui fu entre l'empereor Frederic & Johan d'Ibelin*, appelée moins correctement *Mémoires* [1], plus tard vers 1250 un manuel de la législation féodale usitée en Chypre et dans le royaume de Jérusalem, intitulé *Le livre de forme de plait* [2], et dans sa vieillesse vers 1265 le traité en prose des *Quatre temps de l'âge de l'homme* [3].

On considère Philippe de Novare, qui a passé presque toute sa vie en Terre Sainte, en Chypre et en Syrie dans un milieu français, plutôt comme un écrivain français qu'italien. Son français serait excellent et présenterait quelques rares italianismes [4]. Quant à nous nous considérons Philippe de Novare comme un écrivain appartenant au groupe d'auteurs franco-italiens [5], italianisant et bilingue dont le français est criblé d'italianismes [6], ce qui prouve qu'il n'a pu oublier la langue de son pays d'origine ou qu'il n'a pas cessé de rester en contact en Orient avec ses ex-compatriotes. Il était donc bilingue dans un milieu plus ou moins bilingue.

*
* *

Ce n'est certainement pas par hasard que les mots français *tramontane*, *grec*, *siloc*, *enpecer*, *reme*, *tarsenal*, *ormeger* sont attestés pour la première

1. *Gestes des Chiprois* (éd. Raynaud), p. x, 27-138, Philippe de Novare, *Mémoires* (1218-1243), édités par Ch. Kohler. Les classiques français du moyen âge. Paris, 1913, p. III.

2. Philippe de Novare, *Le livre de forme de plait*, in *Assises de Jérusalem* ou Recueil des ouvrages de jurisprudence composés pendant le XIIIe siècle dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre. Tome premier. Assises de la haute cour, publiées par Beugnot. Recueil des historiens des croisades. Lois. Tome premier. Paris, 1841, p. 469-571.

3. J.-M. Pardessus, *Collection de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle*. Paris, 1828, I, p. 262, *Assises de Jérusalem* (citée dans la note précédente), Introduction, p. XXXVII-XXXVIII, F. Lajard, *Philippe de Navarre, Jean d'Ibelin, Geoffroi le Tort, Jacques d'Ibelin, et rédacteurs anonymes des Assises de Jérusalem*, in *Histoire littéraire de la France*. Tome XXI. Paris, 1847, p. 433-467, *Philippe de Navarre, jurisconsulte*, in *Histoire littéraire de la France*. Tome XIII. Paris, 1869, p. 94-96, *Gestes des Chiprois* (éd. Raynaud), p. XIV, G. Paris, *Philippe de Novare*, in *Romania*, XIX (1890), p. 101, G. Paris, *La littérature fr.*, p. 131, 151, Meyer, *De l'expansion.*, p. 81, Philippe de Novare, *Mémoires*. (éd. Kohler), p. III-VI, Bertoni, *Duecento.*, p. 48, Voretzsch, *Einführung* p. 455.

4. G. Paris, *Philippe de Novare*, in *Romania*, XIX (1890), p. 101, voir aussi Meyer, *De l'expansion.*, p. 81-82.

5. Bertoni, *Duecento.*, p. 48.

6. Voir notre *Storia.*, p. 37, 77-78, 216, 219.

fois au XIIIe siècle dans les trois auteurs dont nous venons de traiter brièvement la vie et les œuvres.

Voyons d'abord le fr. *tramontane*. C'est Brunetto Latini qui dans son *Trésor*, écrit entre 1262 et 1266, emploie le mot *tramontane*, et la forme francisée *tramontaine*, pour la première fois dans le chapitre CXV « De la difference entre midi et septentrion » au sens de « septentrion » :

> « A ce poons nos conoistre que tout aussi comme il a en midi grant terre deserte par l'aprochement dou soleil, qui va cele part, en i a il autant vers mienuit, c'est desor la *tramontaine*, où nules gens n'abitent por les très granz froidures qui y sont, par la desevrance dou soleil, qui y est loing de cele terre.
>
> Ce meismes est l'achoisons por quoi il avient aucune foiz que en *tramontane* ne dure le jor que un sol petit que à poine i porroit on messe chanter ; et lors dure aussi po la nuiz en parfont midi. Et tel foiz dure li jors en midi près d'un an, et en *tramontaine* dure la nuiz autretant ; ainsi une hore est li jors. vj. mois et la nuit autretant, et en la contraire partie ravient li contraires » [1].

Dans le chapitre CXXII « Ci commence la Mappemonde » *tramontaine* se rencontre au même sens :

> « Et cele partie qui est par delà vers midi jusque en occident est Aufrique ; et l'autre terre qui est par decà vers *tramontaine*, ce est en septentrion vers soleil couchant, est Europe [2]. »

Donc dans ces deux passages *tramonta(i)ne* « septentrion » est un terme du vocabulaire courant.

Il n'est pas sans importance que dans le chapitre CVII « De l'Air et de la pluie et dou vent et des choses qui sont en l'air » Brunetto Latini dans des passages ayant trait à la navigation en parlant des vents ne connaît pas *tramonta(i)ne* au sens nautique de « vent », mais seulement au sens de « septentrion » et observe que les vents qui viennent du nord sont appelés *vulturne* ou *chorus* :

1. Brunetto Latini (éd. Chabaille), p. 135. « A ce poons nous conoistre que tot autresi comme il a en midi grant terre deserte, por la prochaineté du soleil ki vet cele part, en i ra il autant u plus vers mienuit, c'est sous *tramontaine*, ou nules genz habitent, por les tres grans froidures ki i sont pour le desevrance du soleil, ki est loins de cele terre. Ce meisme est l'achoison por quoi il avient aucune fois ke en *tramontaine* ne dure li jours que .i. sol pichot, que a paines i poroit on messe chanter. Et lors dure autresi poi la nuit ou parfont midi. Et teus fois dure li jors en midi prés d'un an, et en *tramontaine* dure la nuit autretant, et si avient une heure que li jors dure .vi. mois en autre liu, et la nuit autretant, et en la contraire partie revient le contraires » (Brunetto Latini (éd. Carmody), p. 100).

2. Brunetto Latini (éd. Chabaille), p. 152. « Et cele partie ki est par dela vers midi jusk'en occident est Aufrike, et l'autre terre ki est par de ça vers *tramontaine*, c'est en septentrion vers soleil couchant, est Europe » (Brunetto Latini (éd. Carmody), p. 109).

« Et neporquant on dit communement que cil qui vient de droit levant, et cil qui li vient à l'encontre de droit couchant, cil ne sont pas de grant peril, porce que lor venue fiert plus à la terre que à la mer; mais cil qui vient de droite *tramontaine*, et cil qui vient de droit midi, sont de trop fier peril... Car li vens dou levant, qui est atemprez, selonc ce que li contes dit ci devant, a devers *tramontainne* .i. vent qui seche toutes choses, liquels est apelés Vulturnes... Mais devers la *tramontane* en a il .i. autre plus debonaire, qui a non Chorus. Cestui apelent li marinier maistre, por. vij. estoiles qui sont en celui meisme leu. Li aultres principaus qui vient de la *tramontane* done nues et froidure... Et ce puet on conoistre briement, que tous vens qui vient d'orient devers midi, jusques en occident, done tempestes et pluies et tels choses semblables, selonc leu et selonc tens ; et li autre qui sont d'orient vers *tramontane* jusques vers occident, font le contraire des autres... [1]. »

Donc d'après les premiers exemples le fr. *tramonta(i)ne*, au sens de « septentrion », est un mot du langage courant.

Dans le récit de voyage de Marco Polo, rédigé par Rusticien de Pise en 1298, *tramontane* se lit six fois [2] et il y a beaucoup d'exemples des formes francisées *tramontaine* [3], *traimonta(i)ne* [4], mais toujours au sens de « septentrion ». Une seule fois nous rencontrons la forme purement italienne *tramontana*, même sens :

« Quant l'en se part de Java e dou roiame de Lanbri et il vait por *t[r]amontana* entor CL milles, adonc treuve l'en II ysles, que le une est apellé Necuveran [5]. »

Le fr. *grec* « nord-est » se rencontre très souvent dans les *Voyages* de Marco Polo :

1. Brunetto Latini (éd. Chabaille), p. 121-122. « Et nanporquant on dist communalment ke celui ki vient de droit levant, et celui ki li vient de droit occident a l encontre, ne sont pas de grant peril, por ce ke lor venue fiert plus a la terre que a la mer. Mais celi ki vient de droite *tramontaine* et celi ki vient de droit midi sont de trés fiers perilz... car vens de levant ki est atemprés, selonc ce que li contes devise ci devant, a devers *tramontaine* .i. vênt ki seche toutes choses et est apelés Vulturne... Mais devers *tramontaine* en a il .i. autre plus debonaire ki a non Chorus, cist apelent li marenier Mestre, por .VII. estoiles ki sont en celi meisme leu. Li autre principaus ki vient de *tramontaine* done nues et froidures... Ce puet on connoistre bien et briement, ke tot vent ki vienent d'orient devers midi, jusques en occident, donent tempeste ou pluies et teus choses samblables, selonc leu et tens. Et li autre ki sont d'orient vers *tramontaigne*, jusques vers occident, font le contraire des autres... » (Brunetto Latini (éd. Carmody), p. 92).

2. Marco Polo (éd. Benedetto), p. 5, 15, 17, 47, 57, 58.

3. Marco Polo (éd. Benedetto), p. 31, 46, 49, 50, 58, 62, 80, 185, 216, 230, 232, 233.

4. Marco Polo (éd. Benedetto), p. 76, 138.

5. Marco Polo (éd. Benedetto), p. 175. « Quant l'en se part de Java e dou roiame de Lanbri, et il vait por *tramontana* entor cent cinquante miles, adonc treve-l'en deus ysles, qe le une est apellé Necuveran... » (Marco Polo (éd. Société de géographie), p. 196).

« Et atant se mestrent a la voie con cest mesajes et alerent un an por tramontane e por *grec* avant que il fussent la venu... »

« Et si sachiés que jusque a ceste cité dure la tere dou sire des Tartars do levant et a ceste ville sunt le confin de Persie, entre *grec* et levant. »

« Et quant l'en se part de ce leu, ala trois jornee por *grec*, toutes foies por montagnes. »

« Cotan est une provence entre levant et *grec*... »

« Et de ci nos partiron et aleron trois jornee entre tramontaine et *grec* [1]. »

Le fr. *grec* « nord-est », terme non technique d'origine sûrement italienne [2], employé à maintes reprises mais exclusivement par le bilingue Rusticien de Pise dans le récit de Marco Polo, contrairement à *tramontane* « septentrion », ne s'est pas généralisé en français.

Le cas de *s(c)iloc* « sud-est » est identique à celui de *grec*. Il se rencontre avec les variantes *s(c)iloc*, *sceloc*, *isceloc*, *isloc*, *ys(c)eloc* au sens de « sud-est » très souvent dans les *Voyages* de Marco-Polo :

« Or laison de ceste et vos conteron do un autre provence que est logne de ceste VII jornee, ver *isceloc*, que a nom Chesciemur. »

« Et quant l'en est parti de ceste ville et alés un mil, adonc treuve l'en deus voies, que le une ala a ponent et le autre a *sciloc*. Celle dou ponent est dou Catai et celle do *siloc* vait ver la grant provence dou Mangi. »

« Coigangiu est une mult grant cité e noble et riche, que est à l'entree de la provence dou Mangi, et est ver *yseloc*. »

« Caygiu est une pitete cité. Et est ver *ysceloc*... »

« E de cestes ysles se part l'en, et ala por *sceloc* entor de D milles... »

« Et quant l'en a alés ceste LX milles, [l'en ala] encore avant ver *isloc* entro XXX milles... [3] »

Le fr. *s(c)iloc* « sud-est », terme non technique d'origine sûrement italienne [4], employé très souvent, mais exclusivement par le bilingue Rus-

1. Marco Polo (éd. Benedetto), p. 5, 35, 39, 41, 62 (voir les autres exemples à p. 40, 42, 43, 44, 47, 149).

2. De l'it. *greco* « nord-est » (N. Tommaseo-B. Bellini, *Dizionario della lingua italiana*. Turin, 1879, v° *greco*, *Storia*., p. 445-447, W. von Wartburg, *FEW*., IV, p. 210, 212-214, C. Battisti-G. Alessio, *Dizionario etimologico italiano*. Florence, 1950-1958, v° *greco*[3]).

3. Marco Polo (éd. Benedetto), p. 38, 103, 136, 141, 169, 170 (voir les autres exemples à p. 137, 139, 142, 154, 155, 159).

4. De l'it. *scilocco* « même sens » (Tommaseo-Bellini, v° *sirocco*, *Dizionario di marina medievale e moderno*. Reale Accademia d'Italia. Dizionari di arti e mestieri, 1. Rome, 1937, v° *scilocco*, *Storia*, p. 572, A. Prati, *Vocabolario etimologico italiano*. Rome, 1951, p. 885, C. Battisti-G. Alessio, *Dizionario etimologico italiano*. Florence, 1950-1958, v° *scilocco* et *scirocco*).

ticien de Pise dans le récit de Marco Polo, à l'instar de *grec* et contrairement à *tramontane*, ne s'est pas généralisé en français.

De l'étude des mots *tramontane*, *grec* et *siloc* il apert donc d'une part que la création italienne s'est généralisée et a donné le fr. *tramontane* « septentrion », appartenant au vocabulaire commun, et que d'autre part les créations italiennes *grec* « nord-est » et *siloc* « sud-est », ne s'étant pas généralisées, ne sont pas devenues des mots vraiment français.

Nous pouvons donc dire que l'it. *tramontana* « septentrion » [1] a pu, jusqu'à preuve du contraire, être francisé en *tramontane* et mis en circulation par les Italiens bilingues Brunetto Latini et Rusticien de Pise. Les formes francisées *tra(i)montane*, *tra(i)montaine* « septentrion » se sont dans la suite généralisées en français. Le fr. *tramontane* « septentrion » n'est donc pas un emprunt fait à l'italien, mais un mot français créé au XIIIe siècle par des Italiens bilingues.

Le fr. *tramontaine* « septentrion » est devenu au XIIIe siècle terme nautique au sens d'« étoile du nord qui servait de guide aux navigateurs » :

> « Por ce nagent li marinier à l'enseigne des estoiles qui i sont, que il apelent *tramontaines*, et les gens qui sont en Europe et es parties de decà nagent à la *tramontaine* de septentrion, et li autre nagent à cele de midi. Et qui n'en set la verité, praigne une pierre d'aimant, et troverez que ele a .ij. faces : l'une qui gist vers l'une *tramontaine*, et l'autre gist vers l'autre. Et à chascune des .ij. faces alie la pointe d'une aguille vers cele *tramontaine* à cui cele face gist [2]. »

Il est devenu également terme de marine au XIVe siècle au sens de « vent du nord » [3].

Il n'est pas sans intérêt d'observer à ce propos comment l'Italien Rusticien de Pise, aidé probablement par son compatriote Marco Polo, s'est

1. Tommaseo-Bellini, vo *tramontana*, *Dizionario di marina.*, vo *tramontana*, *Storia.*, p. 588-590, Prati, *Vocabolario.*, p. 999, Battisti-Alessio, *Dizionario.*, vo *tramontana*.

2. Brunetto Latini (éd. Chabaille), p. 147. « Por ce nagent li marenier as ensegnes des estoiles ki i sont, k'il apelent *tramontaines*, et les gens ki sont en Europe et en ceste partie nagent a la *tramontaine* de septentrion et li autre nagent a la *tramontaine* de midi. Et ke ce soit vérités, prenés une piere d'aimant : vous troverés k'ele a .ii. faces, une ki gist vers *tramontaine* de midi, et l'autre gist vers l'autre. Et chascune des .ii. faces alie la puinte de l'aguille vers cele *tramontaine* a qui cele face gisoit. » (Brunetto Latini, (éd. Carmody), p. 107.)

3. Voir *Storia.*, p. 589 où l'exemple tiré de la *Pharsale* remonte à 1343 et pas à la fin du XIIIe siècle. Quant à la date de composition de la *Pharsale*, voir *L'Entrée d'Espagne*, publiée par Antoine Thomas. Société des anciens textes français. Paris, t. I, p. XXXIV, LXII, LXIV, LXV.

efforcé de créer le mot français dans ce sens. Il a forgé d'abord plusieurs fois le fr. *stoille de tramontaine* sur la base de l'it. *stella di tramontana :*

« Or sachiés tout voirmant que ceste ysle est tant a midi, que la *stoille de tramontaine* ne apert ne pou ne grant. »

« Comari est une contree de Ynde meisme, de la quel se poit veoir aucune couse la *stoille de tramontaine*, la quel non ne avon veue de l'isle de Java jusque ci. »

« E de cest roiames se part plus la *stoille de tramontaine* ; que senble que soit haute sor l'eive entor de II goves. »

« Et de cest regne se part encore plus la *stoille de tramontaine* : car elle senble estre haute bien VI goves. »

« E de cest reignes s'en voit plus la *stoille de tramontaine* : car sachiés que, quant plus vos alés desormés ver ponent, tant veirés miaus la *stoile de tremontaine* [1]. »

Il a employé ensuite deux fois *tramontaine* seul au sens d'« étoile » :

« Et encore vos di que la *tramontaine* ne pert. Et encore vos di que le stoilles dou meistre ne aparent ne pou ne grant. »

« Comari est une contree de Ynde meisme, de la quel se poit veoir aucune couse la *stoille de tramontaine*, la quel nos ne avon veue de l'isle Java jusque ci. Et de ceste [leu] l'en ala bien XXX milles en mer ; et voit la *tramontaine* et se part sor l'eive entor de un goves [2]. »

Remarquons que nous avons dans ce dernier passage *stoille de tramontaine* et *tramontaine* l'une à côté de l'autre.

Au sens de « vent du nord » Rusticien de Pise s'est servi de la périphrase *vent à tramontaine* :

« Or avent un jor que *le vent a tramontaine* vent si fort, que celz de l'ost distrent que se il ne se partent que toutes lor nes se ronperont. »

« Mes le *vent a tramontaine* hi vient et vente si fort que une grant partie de ceste isle a fait aler sout l'eive... [3]. »

Il n'a jamais employé *tramontaine* au sens de « vent du nord ».

Les termes de marine fr. *grec* « vent de nord-est » et *siloc* « vent de sud-est », jusqu'à ce qu'on n'ait pas réussi à indiquer les milieux ou les individus qui les ont créés et lancés, sont des emprunts faits à l'italien [4], car les termes non techniques *grec* « nord-est » et *s(c)iloc* « sud-est », tout à fait isolés, et qui ne se rencontrent que dans le récit de Marco Polo, rédigé par Rusticien de Pise, qui les a créés, n'ont pu devenir termes techniques.

1. Marco Polo (éd. Benedetto), p. 173, 198, 199, 200, 201.
2. Marco Polo (éd. Benedetto), p. 172, 198.
3. Marco Polo (éd. Benedetto), p. 164, 176-177.
4. *Storia.*, p. 445 suiv., 569 suiv.

*
* *

Passons maintenant à deux termes techniques fr. *enpecer* « goudronner un navire » et *reme* « aviron ». Le fr. *enpecer* se rencontre deux fois en 1298 dans le récit de *Voyages* de Marco Polo :

> « Et de les nes vos dirai qu'il ne sunt pas *enpeccee* ; mes l'oignent d'une olio de peison. »
>
> « Elles [il s'agit de navires, afr. *nes*] ne sunt pas *enpecé* de pece por ce que il ne n'ont ; mes les ungent en tel mainere com je vos dirai, por ce qu'il ont autre couse que lor senble que soit miaus que peces [1]. »

C'est Rusticien de Pise qui a francisé l'it. *impeciare* « goudronner » (< it. *pece* « goudron ») [2] et créé le fr. *enpecer* qui n'a pas survécu. Il est toutefois enregistré sous la forme *enpecer* par deux dictionnaires encyclopédiques qui contiennent beaucoup de mots techniques et rares [3].

Avant que l'afr. *rein, rain* « aviron » (< lat. *rēmus*), attesté dès le XIIe siècle, eût été remplacé au XVIe siècle par *rame* (substantif postverbal de *ramer* < lat. populaire **rēmāre* < lat. *rēmus*), l'afr. *reme* « aviron », de provenance italienne (it. *remo*), a existé du XIIIe au XVIe siècle [4]. L'afr. *reme* n'est pas un emprunt, mais une création. C'est de nouveau l'Italien bilingue Rusticien de Pise qui a francisé en 1298 dans le récit de *Voyages* de Marco Polo l'it. *remo* et a créé l'afr. *reme* dans le passage suivant :

> « E si vos di que cestes nes vuelent CC marineres, mes elle sunt si grant qu'elle portent bien VM esportes de pevre, e de tel VIM. Et si vos di que elle allent con avron, ce est cun *remes* ; et vuogent a cascun *remes* IV mariner [5]. »

L'afr. *reme* est donc un mot créé qui a pu se maintenir du XIIIe au XVIe siècle.

*
* *

Les premiers exemples des deux autres termes techniques *tarsenal* « arsenal » et *ormeger* « amarrer », « mouiller » se rencontrent pour la première

1. Marco Polo (éd. Benedetto), p. 30, 162.
2. *Storia.*, p. 346-347.
3. *Nouveau Larousse illustré*. Paris, s. d., vo *empecer* « goudronner » qui le fait remonter à l'it. *impecciare*, même sens ; *Dictionnaire des dictionnaires*. Encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts sous la direction de Paul Guérin. Paris, s. d., vo *empecer* « lat. *impeciare*, couvrir de poix. Mar. — Syn. de *Goudronner* ».
4. *Storia.*, p. 558-559, O. Bloch-W. von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris, 1950, vo *ramer*.
5. Marco Polo (éd. Benedetto), p. 162.

fois dans les ouvrages de Philippe de Novare. L'afr. *tarsenal* fait son apparition dans les *Assises de Jérusalem*, composées vers 1250 par cet auteur :

> «... et la taille soit ordenee pour gent d'armes, et ce *tarsenal*, et hasar de Fanc [sic] et de Tamagouste [sic] [1]. »

Après Philippe de Novare l'afr. *tarsenal* disparaît pour ne reparaître sous les formes *tercenal*, *tersenal* qu'au XVIe siècle dans les textes italianisants ou ayant trait à l'Italie. L'afr [2]. *tarsenal* est une création de Philippe de Novare d'après l'ancien italien *tersanaia*, *tersana*, *tarcenale*, *terzonaia*, *terzanà* [3], création qui n'a pas survécu. Le fr. *tercenal* (*tersenal*), dont nous avons dépisté trois exemples au XVIe siècle, est un italianisme qu'on ne rencontre qu'au XVIe siècle et qui en tout cas est indépendant du mot *tarsenal*, employé par Philippe de Novare.

Le verbe *ormeger* se lit pour la première fois dans l'*Estoire de la guerre qui fu entre l'emperor Frederic & Johan d'Ibelin* (à laquelle on a appliqué aussi le titre de *Mémoires*), rédigée entre 1243 et 1247 par Philippe de Novare dans le passage suivant :

> « Les Longuebars faisoient garder mout estroytement par terre & par mer, que l'on n'entrast au chasteau, & avoient arengié lor galées & liées à une grant chaene de fer & bien *ormegées* tout en tour le chasteau en la mer, & n'avoyent laissié que une petite voie par où il entroyent & issoient [4]. »

L'afr. *ormeger* « mouiller », figurant dans ce passage, n'est autre chose que l'it. *ormeggiare*, même sens (< lat. vulg. *hormidiare* < gr. ὁρμίξειν), employé sous une forme francisée (cf. fr. *serpeger* < it. *serpeggiare*, fr. *saccager* < it. *saccheggiare*, fr. *corsegier* < it. *corseggiare*, etc.) [5]. Après Philippe de Novare le verbe *ormeger* disparaît pour ne reparaître que trois siècles plus tard dans la *Stolonomie* (XVIe siècle), texte français italianisant [6].

1. *Die Assisen von Jerusalem*. Sammlung älterer Seerechtsquellen. Heft 4, herausgegeben von H. L. Zeller, II. Abteil. Mittelalter. Berlin, 1910, p. 214.
2. *Storia.*, p. 199.
3. *Storia.*, p. 201-203.
4. *Gestes des Chiprois* (éd. Raynaud), p. 84, Philippe de Novare, *Mémoires* (éd. Kohler), p. 59. Dans notre *Storia.*, p. 496, 625 nous avons par erreur fait remonter ce texte au début du XIVe siècle. Nous nous sommes laissés fourvoyer par l'avis erroné de Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur*, p. 457 et l'observation sommaire de l'éditeur Gaston Raynaud (à p. IX) qui a publié l'*Estoire* de Philippe de Novare, ensemble avec deux autres textes (*Chronique de Terre-Sainte* et *Chronique du Templier de Tyr*) sous le titre général de *Gestes des Chiprois*.
5. *Storia.*, p. 498, W. von Wartburg, *FEW.*, IV, p. 483.
6. *Storia.*, p. 496, 498.

*
* *

Nos constatations nous amènent à conclure. Nous tenons à souligner que dans notre étude nous n'envisageons que l'emprunt dû au bilinguisme et que nous laissons de côté tous les autres aspects de l'emprunt.

En nous introduisant dans la première partie de notre article dans six milieux bilingues, nous avons constaté que ce qu'on appelle emprunt d'un terme technique dans un milieu bilingue n'est autre chose qu'une création. Nous en présenterons le schéma de la façon suivante. Soient la langue A et la langue B. Un objet emprunté au peuple de langue B porte dans la langue A un nom qui a l'air emprunté à la langue B. En réalité le mot de la langue B a été déguisé en mot de la langue A par des individus plus ou moins bilingues de langue B en relation avec des individus de langue A dans le milieu où se produit l'emprunt de l'objet. Le mot de langue B déguisé en mot de langue A a été admis dans la langue A dans le milieu considéré, puis il s'est généralisé dans la langue A, donnant faussement l'impression d'avoir été emprunté à la langue B.

Ce ne sont donc pas les gens de langue A qui ont emprunté le mot à la langue B et lui ont donné une forme adaptée à leur propre langue. Ce sont les gens de langue B qui lui ont donné une forme de langue A et l'ont introduit dans cette langue.

Dans la seconde partie de notre article nous avons fait voir qu'au XIIIe siècle trois écrivains italiens ou d'origine italienne plus ou moins bilingues ont employé pour la première fois dans leurs ouvrages, rédigés en français, d'une part des mots italiens appartenant au vocabulaire courant et d'autre part des mots italiens techniques qui, mis probablement en circulation par eux, se sont généralisés ou ne se sont pas généralisés en français. Ils ont jusqu'à preuve du contraire créé et lancé des mots français d'origine italienne. Donc ici aussi nous n'avons pas affaire à des emprunts, mais à des créations que nous avons essayé de serrer de plus près.

Il est, nous semble-t-il, important pour notre thèse, dont la première ébauche remonte déjà à l'année 1951 [1], que M. Křepinský [2], concernant

1. *Mots créés, mots empruntés et curiosités lexicologiques*, in *Revista portuguesa de filologia*, IV (1951), p. 269-309.

2. M. Křepinský, *L'élément slave dans le lexique roumain*, in *Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à M. Roques*. Paris, 1952, tome IV, p. 158, 161.

les éléments slaves du roumain, un an plus tard et indépendamment de nous, a, lui aussi, constaté la même situation paradoxale, c'est-à-dire que ce ne sont pas les Roumains qui ont emprunté les éléments slaves aux Slaves, mais que ce sont les Slaves qui les ont introduits dans leur roumain et les ont par là généralisés.

B. E. VIDOS.